2 6 AOUT 2022



Liberté Égalité Fraternité DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et des procédures d'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2022/ O LA ST du 29 JUL emportant transfert de gestion des parcelles du domaine public nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P de la ligne 15 Est du métro du Grand Paris Express sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 122-6, L. 132-1 et suivants et R. 132-1 à R. 132-4;

VU le code des transports;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-3 à L.2123-6;

VU la loi nº 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la société du Grand Paris ;

VU le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;

VU le décret n° INTA2104596D du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny Centre » et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2018-1438 du 20 juin 2018 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par l'arrêté n° 2017-0325 du 13 février 2017, et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois ;

- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-3381 du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 modifié par arrêté n° 2018-1438 du 20 juin 2018, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Rosnysous-Bois, Drancy, et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPT Est Ensemble et Plaine Commune ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2021/00577 du 25 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier, dans le cadre de la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, qui s'est déroulée du lundi 29 mars au samedi 17 avril 2021 inclus ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté et l'avis d'ouverture de l'enquête concernant le présent projet ont été publiés et affichés dans la communes concernée et que l'avis d'enquête a été inséré dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne;
- VU toutes les pièces de l'enquête parcellaire à laquelle le présent projet a été soumis ;
- VU les plans et les états parcellaires ;

as filled by the fille

Mar differ and

- **VU** le rapport et les conclusions rendus le 10 septembre 2021 par la commission d'enquête, et formulant un avis favorable ;
- VU le courrier en date du 23 février 2022 de M. Bernard Cathelain, membre du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), demandant à la Préfète du Val-de-Marne la prise des arrêtés de cessibilité et de transfert de gestion portant sur la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne;
- **Considérant** le caractère d'utilité publique de la réalisation du projet de la ligne15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, rendant nécessaires la maîtrise des parcelles situées sur la commune de Champigny-sur-Marne au profit de la Société du Grand Paris.
- Considérant qu'un transfert de gestion est adapté à la gestion d'ouvrages et d'aménagements publics et qu'il s'agit d'une opération présentant un caractère d'intérêt général.
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Font l'objet d'un transfert de gestion pour cause d'utilité publique au profit de la Société du Grand Paris, les parcelles situées sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne et désignées sur les plans et l'état parcellaire annexés au présent arrêté, nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne15 Est du réseau de transport public du Grand Paris.

ARTICLE 2

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77 008 Melun Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction, ou par le biais de l'application https://www.telerecours.fr/.

Pendant cette période, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

La Préfète du Val-de-Marne

Sophie THIBAULT



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL nº 2022/ 02424 du 29 JUIL. 2022

déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P de la ligne 15 Est du métro du Grand Paris sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 132et suivants et R. 132-1 à R. 132-4;

VU le code des transports;

VU la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5 et 6;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la société du Grand Paris ;

- **VU** le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;
- **VU** le décret n° INTA2104596D du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU l'arrêté inter-prefectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny Centre » et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne;

- VU l'arrêté interpréfectoral n° 2018 -1438 du 20 juin 2018 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par l'arrêté n° 2017-0325 du 13 février 2017, et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-3381 du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 modifié par arrêté n° 2018-1438 du 20 juin 2018, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Rosnysous-Bois, Drancy, et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPT Est Ensemble et Plaine Commune ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2021/00577 du 25 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier, dans le cadre de la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, qui s'est déroulée du lundi 29 mars au samedi 17 avril 2021 inclus;
- **VU** les pièces constatant que l'arrêté et l'avis d'ouverture de l'enquête sur le projet ont été publiés et affichés dans la commune concernée;
- VU toutes les pièces de l'enquête parcellaire à laquelle le présent projet a été soumis dont les plans et les états parcellaires ;
- **VU** le rapport et les conclusions favorables rendus le 10 septembre 2021 par la commission d'enquête;
- VU le courrier en date du 23 février 2022 de M. Bernard Cathelain, membre du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), demandant à la Préfète du Val-de-Marne la prise des arrêtés de cessibilité et de transfert de gestion portant sur la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Sont déclarés immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit de la SGP, les parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne, et désignées sur les plans et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2

Les emprises expropriées nécessaires à la réalisation du projet et appartenant à des copropriétés seront retirées de la propriété initiale, conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du code de l'expropriation.

ARTICLE 3

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77 008 Melun Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction, ou par le biais de l'application https://www.telerecours.fr/.

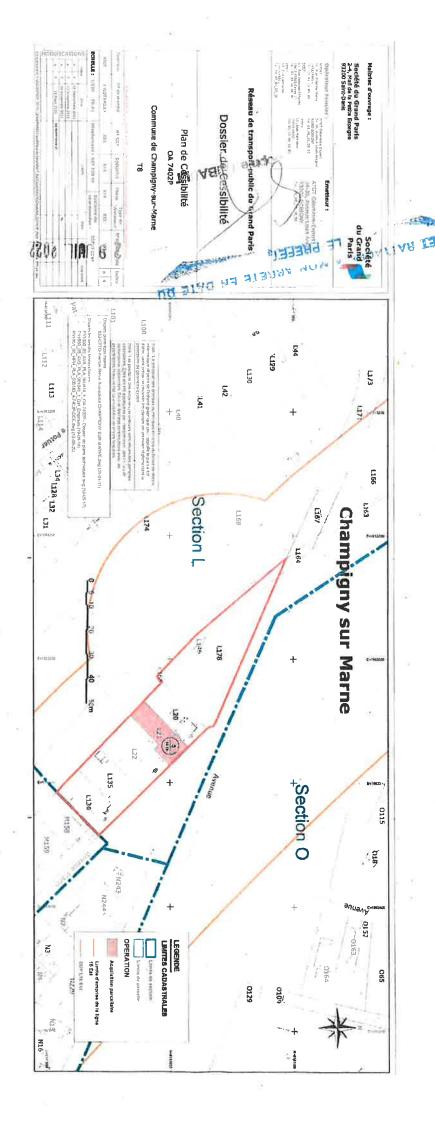
Pendant cette période, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité préfectorale.

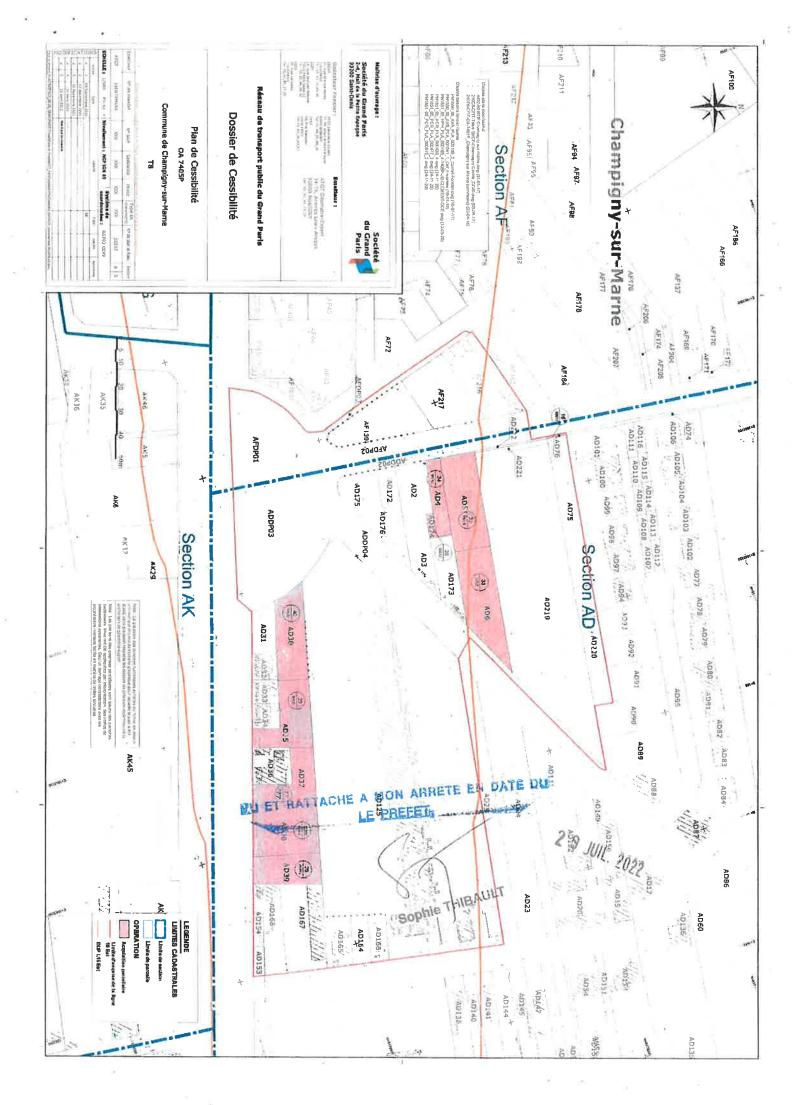
ARTICLE 4

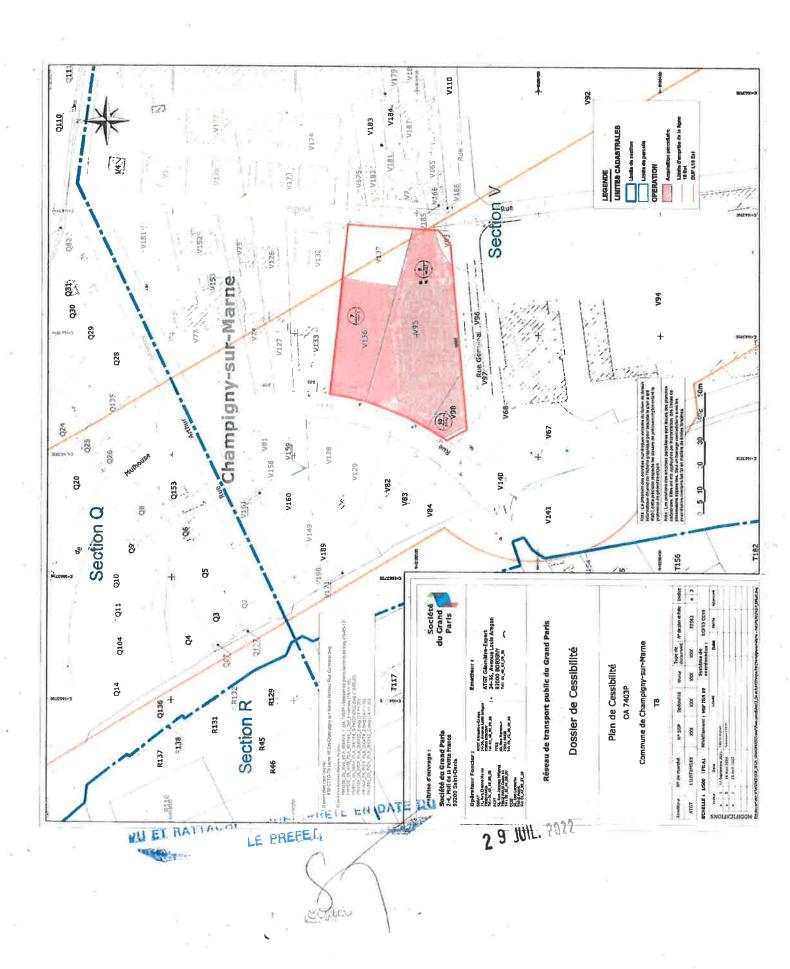
La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

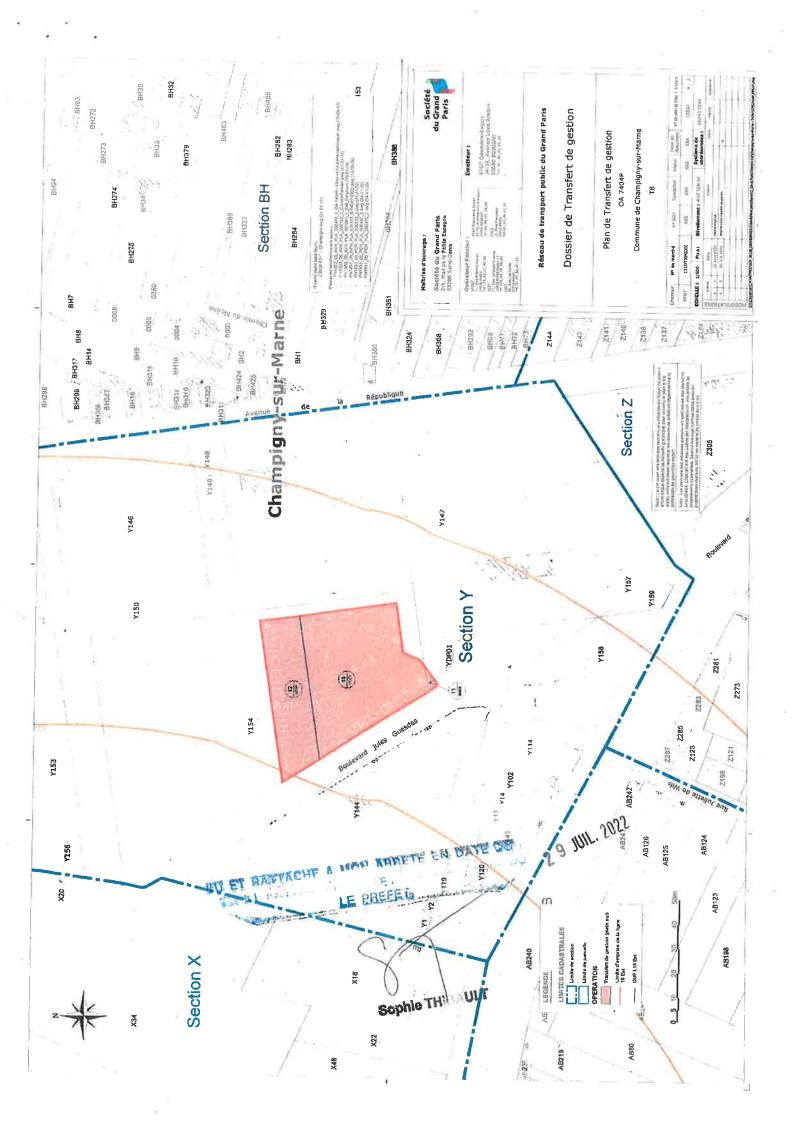
La Préfète du Val-de-Marne

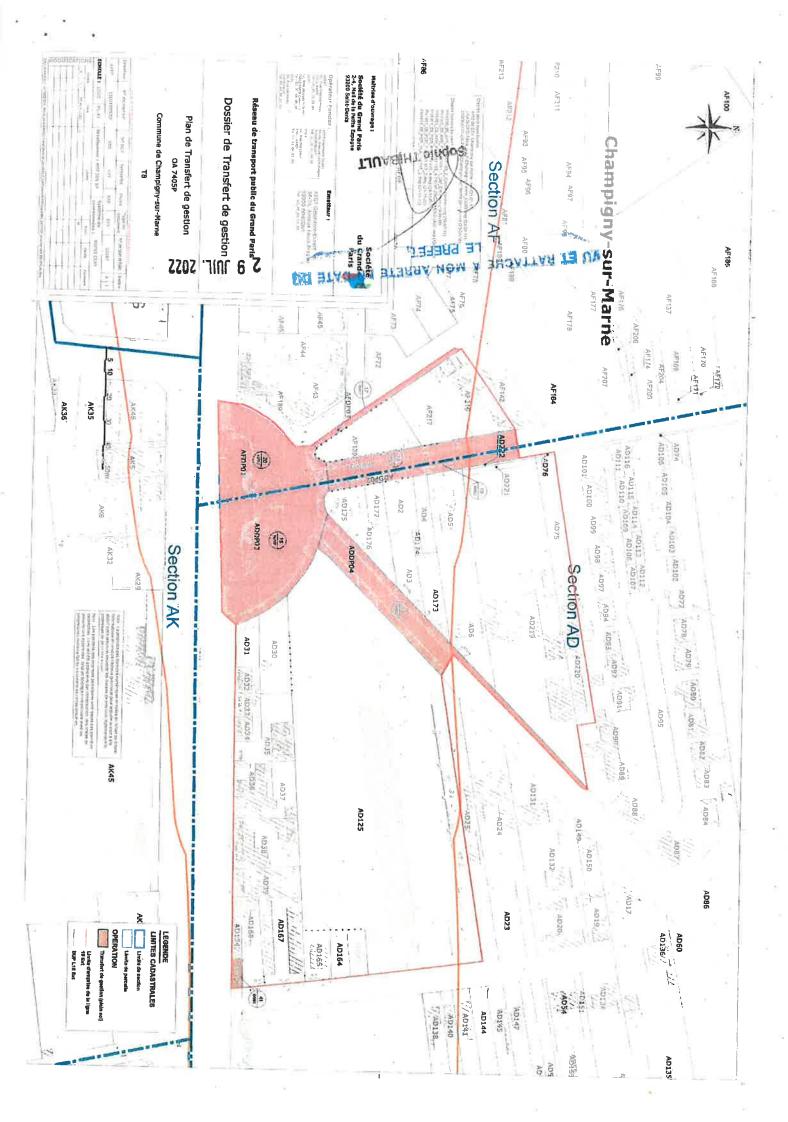
Sophie THIBAULT











Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E54 - 7402P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETAIRE PROPRIETE 00014 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 4 PLACE DE LA FONTAINE A CHAMPIGNY SUR MARNE (94) 4 place la Fontaine - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

REPRESENTE PAR SON SYNDIC BENEVOLE
- Monsieur GORNY Serge, gérant de la "SCI LA FONTAINE" né le 30/01/1956 à ARNAY-LE-DUC (21)

demeurant C O CALAIS 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

				Référence cadastrale		Num.		Emprise	~	Reste	Oheanations
Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	plan	N°	Surface	Z	Surface	(Surfaces en m² ou ca)
	_	21	SOL	4 pl la Fontaine	234	ω	3	234			
							Total	234			

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION L° 21:

Immeuble soumis au régime de la copropriété pour avoir fait l'objet d'un état descriptif de division en 16 lots numérotés de 1 à 16, avec la quote-part des parties communes rattachée à chaque lot s'exprimant en 1.000èmes et règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Maître RODA, notaire à LUCENAY LE AIX (Nièvre), le 14 mai 2009, publié et enregistré au 4ème bureau des hypothèques de CRÉTEIL, le 27 mai 2009, volume 2009 P n° 2692.

YU ET RATTACHE A MON ARRETE EN DAYE DU LE PREFER Somie THI AULT 2 9 JUIL 2022

Page **/** 28/07/2022

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E54 - 7402P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETAIRE **PROPRIETE 00019** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale

- Société dénommée "SCI LA FONTAINE", Société civile immobilière au capital de 1 000,00 € identifiée au SIREN n° 421 527 284 - R.C.S. DIJON C O CALAIS - 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

REPRESENTEE PAR SON GERANT

Monsieur GORNY Serge, gérant de la société "SCI LA FONTAINE" né le 30/01/1956 à ARNAY-LE-DUC (21)

demeurant C O CALAIS 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

	Mode	
	Sect.	
21	Z,	
SOL	Nature	
4 pl la Fontaine	Lieu-Dit	Référence cadastrale
234	Surface	
ယ	plan	Num.
Total	N _o	В
234 234	Surface	Emprise
	Z,	
:(*0 	Surface	Reste
Lot 15 : 2/1000èmes Lot 2 : 40/1000èmes Lot 14 : 2/1000èmes Lot 10 : 17/1000èmes Lot 5 : 78/1000èmes	(Surfaces en m² ou ca)	Observations

LOT 2 – 40/1000EMES, au rez-de chaussée du bâtiment, à gauche sur cour, un local technique LOT 5 – 78/1000EMES, au premier étage du bâtiment, à gauche sur le palier, un appartement LOT 10 – 17/1000EMES, en rez-de-jardin, face au lot n° 2, à gauche en entrant sur cour, un petit jardin LOT 14 – 2/1000EMES, en rez-de-jardin, au fond de la cour, un cabanon en bois LOT 15 – 2/1000EMES, en rez-de-jardin, au fond de la cour, un cabanon en bois Immeuble cadastré section L n° 21 Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 2, 5, 10, 14 et 15, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée « SCI LA FONTAINE », au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite des consorts VAISSIERE-CERTAIN, suivant acte reçu par Maître MEILLER, notaire associé à AUTUN (Saône et Loire), avec la participation de Maître BAUT, notaire à DIJON (Côte-d'Or) et Maître CAZOR, notaire associé à CHENOVE (Côte-d'Or), le 22 février 1999 publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de

28/07/2022

Page 3 28/07/2022

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E54 - 7402P_EP6

CRETEIL, le 29 mars 1999, volume 1999 P n° 2182. Total commune 468 Total général 468			CRETEIL, le 29 mars 1
commune			999, volume 1999 P n° 2182.
468	Total général	Total commune	Origine de propriété
	468	468	
1 1 1 1 1			

SCRIBE Acquisition ©

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST

00E55 - 7403P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale

PROPRIETAIRE

Monsieur BRUGIER Eric Jean-Paul Yvan, profession inconnue né le 27/07/1966 à PARIS 8ème (75)

divorcé de Madame Delphine CHAPELLE suivant jugement du tribunal de grande instance de Paris le 29/09/1999 (anciennement régime de séparation des biens) PACS enregistré au tribunal d'instance de NOGENT SUR MARNE (Val de Mame) le 20/10/2000 avec Mme DEBIEN Anne Isabelle demeurant 628 rue Henri Barbusse - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

			916 916	Total	7	916	628 rue Henri Barbusse	J SOL	136	<	
(Surfaces en m² ou ca)	Surface	N _o	Surface	N ₀	olan Dian	Surface	Lieu-Dit	Nature	Z,	Sect.	Mode
Ohservations	Reste		Emprise	ш	Num.		Référence cadastrale				

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION V Nº 136:

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur BRUGIER Eric Jean-Paul Yvan, savoir :

Pour moitié :

Au moyen de la donation en toute propriété qu'il en a faite de Madame LAMBERT Jacqueline Yvane Marie-Louise, épouse de Monsieur BRUGIER Georges Claude Pierre, suivant acte reçu par Maître DOUSSET, notaire associé à PARIS (1er), le 27 décembre 1991 publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 29 janvier 1992 volume 1992 P n° 516. Réserve du droit de retour au profit de la donatrice avec interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

Pour moitié :

Au moyen de la donation en toute propriété qu'il en a faite de Monsieur BRUGIER Georges Claude Pierre, époux de Madame LAMBERT Jacqueline Yvane Marie-Louise, suivant acte reçu par Maître DOUSSET, notaire associé à PARIS (1er), le 21 décembre 1992 publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 22 janvier 1993 volume 1993 P n° 336. Réserve du droit de retour au profit du donateur avec interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

28/07/2022

S.E.G.A.T.

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST

00E55 - 7403P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, représentée par son Maire collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173

Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY SUR MARNE (94500)

PRENEUR A BAIL

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, par abréviation "SIRESCO" Etablissement public identifié au SIREN n° 259 300 325

68 rue Gallieni - BOBIGNY (93000)

ľ	ŀ									
	<u>თ</u>	219	Jotal							
	9	209		ó	209	62 rue Henri Barbusse	SOL	98	<	
	7	1 98		œ	1 987	600 rue Henri Barbusse	SOL	95	٧	
ą		Surface	2	plan	Surface	Lieu-Dit	Nature	Z	Sect.	
				e.						Mode
		Emprise		Num.		Référence cadastrale				

Origine de propriété

PARCELLES CADASTREES SECTION V Nº 93, V Nº 95, V Nº 97 ET V Nº 98

La parcelle cadastrée section V n° 95 provenant de la division de la parcelle cadastrée section V n° 70 Les parcelles cadastrées section V n° 97 et V n° 98 provenant de la division de la parcelle cadastrée section V n° 69

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, savoir

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section V n° 93, V n° 95 et V n° 98 :

Au moyen d'une ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande Instance de la SEINE, le 10 mai 1962, publiée au 4 em bureau des hypothèques de CRETEIL, le 22 septembre 1962 volume 5449 n° 5105.

Bail emphytéotique

Aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Maire de la Commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), le 30 juin 1999, publié et cadastrée section V n° enregistré au 4 en bureau des hypothèques de CRETEIL, le 20 octobre 1999, volume 1999 P n° 7756, la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, a consenti au SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA

28/07/2022

Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE

Page **(** 28/07/2022

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E55 - 7403P_EP6

	3112	Total général
		2
	3112	Total commune
	_	
	w.	En attente de la réception de documents du Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4.
E 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20		En ce qui concerne la parcelle cadastrée section V n° 97 :
entières et consécutives à compter du 1º juillet 1999.	ères et consécutiv	années
		Origine de propriété

SCRIBE Acquisition ©

28/07/2022

Page 7

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETAIRE PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

- Société dénommée "SOCIETE PARISIENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE SARL" Société à responsabilité limitée au capital de 106 714,31€ identifiée au SIREN n° 572 089 639 - R.C.S. NANTERRE 6 avenue Galois - BOURG-LA-REINE (92340)

REPRESENTEE PAR SON GERANT
- Monsieur CARAT Léon Bernard, gérant de la "S.P.D.I. SARL"
né le 27/03/1913 à PARIS 14ème (75)

demeurant 5 avenue des Mollins - FONTENAY AUX ROSES (92260)

			6	Total	i						
			6		16	6	rue Jules Ferry	76 SOL	76	AD	
(Surfaces en m² ou ca	Surface	Z,	Surface	Z,	plan	Surface	Lieu-Dit	Nature	No	Sect.	Mode
Observations	Reste	,,,	Emprise	E	Num		Référence cadastrale				

Origine de propriété PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 76, provenant de la division de la parcelle cadastrée section AD n°9:

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la société dénommée « SOCIETE PARISIENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE» au moyen de l'adjudication prononcée à son profit suivant jugement rendu à l'encontre de consorts DIREZ, par le Tribunal Civil de Première Instance du département de la Seine, le 30 mai 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRÉTEIL le 1^{et} août 1956 publié au 4^{ème} bureau de la 1956 publié au 4^{ème} bureau 4^{ème} bu volume 3899 n° 2278.

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00012

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale

 - Madame ARAUJO DE OLIVEIRA Maria dos Prazères, employée de maison née le 31/01/1965 à BOIVAES - PONTE DA BARCA (Portugal) **PROPRIETAIRES**

né le 15/09/1965 à BEIRA DO LIMA - PONTE DE LIMA (Portugal) Monsieur GONCALVES RIBEIRO Armindo son époux, chef d'équipe

mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts sans contrat préalable demeurant 116 boulevard Gabriel Péri - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) mariés le 18/08/1985 à BOIVAES - PONTE DA BARCA (Portugal)

	Mode	
88	Sect.	
4 174	Z,	
SOF SOF	Nature	
6 rue Jules Ferry 6 rue Jules Ferry	Lieu-Dit	Référence cadastrale
194 32	Surface	
28	pian Dian	Num
Total	Z,	m
194 32 226	Surface	Emprise
	N _o	
	Surface	Reste
	(Surfaces en m² ou ca)	Observations

Origine de propriété

PARCELLES CADASTREES SECTION AD Nº 4, AD Nº 173, AD Nº 174

Les parcelles cadastrées section AD n° 173 et AD n° 174 provenant de la division de la parcelle cadastrée section AD n° 71

MARNE (Val de Marne), le 17 septembre 2004 publié et enregistré au 4ême bureau de hypothèques de CRETEIL le 26 octobre 2004 volume 2004 P n° 7880 Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à Monsieur GONCALVES RIBEIRO Armindo et Madame ARAUJO DE OLIVEIRA Maria dos Prazères, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite au nom et pour le compte de la communauté, de Monsieur CHENUIL Bruno Antonio Enrico, suivant acte reçu par Maître DEMONGEOT, notaire associé à CHAMPIGNY SUR

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00016 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale

INDIVISAIRE

mariée sous le régime de séparation de biens demeurant 16 rue du Petit Paris - JOUY-LE-CHATEL (77970) - Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne, retraitée née le 01/06/1949 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94) mariée le 16/04/1968 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94) épouse de Monsieur GIRARDIN Jean-Daniel

INDIVISAIRE

 Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, chef d'entreprise né le 22/09/1960 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94) époux de Madame MOLIERE Corinne Nathalie

marié le 15/06/1991 à VOINSLES (77)

marié sous le régime de séparation de biens demeurant 4 rue Louis Pasteur - BONCHAMPS-LES-LAVAL (53960)

INDIVISAIRE

- Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, retraité né le 02/07/1939 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)

marié le 15/04/1966 à PARIS 9ème (75) époux de Madame DELANNIS Marie Josée Françoise Janine

marié sous le régime de séparation de biens demeurant 56 promenade des Anglais - LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210)

Mode
No
Nethro
Référence cadastrale
Cuttors
du Num
N
mprise Reste
2
Reste
Emprise Reste Observations o Surface (Surfaces en m² ou ca)

		NIOUE
	88	Sect.
22	38	Z,
	SOT SOT	Nature
	145 BIS AV. ROGER SALENGRO 145 AV. ROGER SALENGRO	Lieu-Dit
	342 538	Surface
	25 26	plan
	Total	Z,
	342 538 880	Surface
		Z
		Surface
		(Surfaces en m² ou ca)

PARCELLES CADASTREES SECTION AD N° 38 ET AD N° 39:

28/07/2022 Page

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

Origine de propriété

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à l'indivision DELEPLACE, savoir

Biens recueillis dans la succession de Monsieur DELEPLACE Lucien Léon, leur père, en son vivant retraité, né le 7 avril 1912 à VINEUIL SAINT FIRMIN (Oise), époux en premières noces de Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, héritiers pour le tout ou divisément chacun pour 1/3 sauf à prendre en compte les droits de survie revenant à Madame BOSSICARD Jeannine soit la totalité en usufruit. Madame BONEF Fernande Georgette et époux en secondes noces de Madame BOSSICARD Jeannine, décédé le 8 mars 1987 à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), duquel ils étaient Pour moitié : Du chef de Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard

La réserve d'usufruit que détenait Madame BOSSICARD Jeannine se trouve éteinte par suite de son décès survenu le 1er juin 2015 à BRY SUR MARNE (Val de Marne)

Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître DINIELLE, notaire à JOUY LE CHATEL (Seine et Marne), le 4 septembre 1987 publiée et enregistrée au 4ème bureau de hypothèques de CRETEIL le 29 octobre 1987 volume 1987 P n° 7132.

Pour moitié : Du chef de Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard
Biens recueillis dans la succession de Madame BOSSICARD Jeannine, leur mêre, en son vivant retraitée, née le 4 septembre 1928 à PARIS (8^{ème}), veuve de Monsieur DELEPLACE Lucien Léon, décédée le 1^{er} juin 2015 à BRY SUR MARNE (Val de Marne), de laquelle ils étaient Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, héritiers pour le tout ou divisément chacun pour une moitié

Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 14 mars 2016 volume 2016 P n° 1655 Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître FIRCOWICZ, notaire associé à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne), le 17 février 2016 publiée et enregistrée au Service de

28/07/2022 b

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

Page **
28/07/2022

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00020 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Société dénommée "SCI VP PRO"

Société civile immobilière au capital de 1 000 € identifiée au SIREN n° 794 992 040 - R.C.S. CRETEIL 139 avenue Roger Salengro - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

REPRESENTEE PAR SON CO-GERANT
- Monsieur BERNIER Christophe, co-gérant de la "SCI VP PRO" né le 23/06/1972 à MONTARGIS (45)

demeurant 5 chemin de l'Île de Conge - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE
- Madame DELECLUSE Catherine, co-gérante de la "SCI VP PRO" née le 03/05/1973 à ORLÉANS (45)

demeurant 5 chemin de l'île de Conge - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

	Mode	
ð	Sect.	
35	Z,	
35 SOL	Nature	
139 AV. ROGER SALENGRO	Lieu-Dit	Référence cadastrale
441	Surface	
29	plan	Num.
Total	z	m
44	Surface	Emprise
	2,	
	Surface	Reste
	(Surfaces en m² ou ca)	Observations

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 35:

Foncière de CRETEIL 4, le 28 novembre 2013, volume 2013 P n° 6404 La parcelle ci-dessus désignée appartient à la société dénommée « SCI VP PRO » au moyen de l'acquisition qu'elle en ont faite de Monsieur ROBILLARD Philippe et Madame HOUEN Marie-Hélène, son épouse, suivant acte reçu par Maître LANGLES DE BEAUVOIR notaire à AUBERVILLIERS (Seine Saine Denis), le 31 octobre 2013 publié et enregistré au Service de la Publicité

28/07/2022

S.E.G.A.T.

Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST

00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Madame TIA Hung Min son épouse, sans profession née le 11/10/1950 à CHEKIANG (Chine) - Monsieur LIN CO TIN Marc , restaurateur né le 21/12/1947 à WEN CHOU (Chine) PROPRIETAIRE **PROPRIETE 00024** PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

mariés sans contrat de mariage préalable demeurant 8 rue Jules Ferry - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

mariés le 01/01/1969 à CHEKIANG (Chine)

		584	1	32	584 32	8 rue Jules Ferry	SOL	5	AD
Surface	Z,	Surface	No	plan Dian	Surface	Lieu-Dit	Nature	Z,	Sect.
हिं	Reste	Emprise	m	Num.		Référence cadastrale			

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 5: Origine de propriété

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur LIN CO TIN Marc et Madame TIA Hung Min, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'il en ont faite au nom et pour le compte de ladite communauté, de Monsieur DJURIC Dragi et Madame STOJIC Draginja, suivant acte reçu par Maître ARNAUD, notaire associé à SENS (Yonne), avec la participation de Maître PEPIN, notaire à SAINT ARNOULT EN YVELINES (Yvelines), le 21 janvier 2009, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 27 février 2009, volume 2009 P n° 1103.

Page 1 2 28/07/2022

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

28/07/2022

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00025	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
- Monsieur ADRI Haïm , acteur	1/4

né le 14/05/1968 à IL TEL-AVIV YAFFO (ISRAÊL)

divorcé de Madame ROULOT Muriel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL le 12 décembre 2016 demeurant 114 boulevard Gabriel Péri - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

			648 648	Total	33	648 33	114 boulevard Gabriel Péri	SOL	ø	ΑĐ	
(Surfaces en m² ou ca)	Surface	Nº	Surface	N _o	타 라	Surface	Lieu-Dit	Nature	ş	Sect.	Mode
Observations	Reste		Emprise	Э	Num.		Référence cadastrale				

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD Nº 6:

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur ADRI Haïm, savoir :

Originairement ledit bien dépendait de la communauté de biens réduite aux acquêts ayant existé entre Monsieur ADRI Haïm et Madame ROULOT Muriel au moyen de l'acquisition qu'ils en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté, de Madame DAUX Monique Jeannine, suivant acte reçu par Maître BEHIN, notaire à NOGENT-SUR-MARNE (Val de Marne), le 26 mars 1996, publié et enregistré au 4ème bureau de hypothèques de CRETEIL, le 23 mai 1996, volume 1996 P n° 2991.

Liquidation de la communauté et homologation :

Etat liquidatif sous condition suspensive du prononcé de leur divorce, des biens ayant dépendu de la communauté ayant existé entre Monsieur ADRI Haïm et Madame ROULOT Muriel, établi suivant acte reçu par Maître CELLARD, notaire associé à SAINT-MANDE (Val de Marne) les 9 et 11 mai 2016, condition suspensive réalisée et constatée suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, le 12 décembre 2016, déposé au rang des minutes de Maître CELLARD, notaire associé à SAINT-MANDE (Val de Marne), suivant acte reçu par lui, le 21 décembre 2016, le tout publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 30 juin 2017, volume 2017 P n° 4479 Il est ici précisé qu'à l'issue de la liquidation le bien a été attribué à Monsieur ADRI Haïm.

S.E.G.A.T.

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Page/14, 28/07/2022

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00032 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Madame KHALOUA Linda , profession inconnue née le 16/08/1965 à CRÉTEIL (94)

célibataire majeure demeurant 2 rond point Jean Baptiste Clément - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

			421 421	Total	40	421	2 rpt Jean Baptiste Clément	30 SOL	30	A	1
(Surfaces en m² ou ca)	Surface	Z,	Surface	z	plan ou	Surface	Lieu-Dit	Nature	Z,	Sect.	Mode
Observations	Reste		Emprise	m	Num.		Référence cadastrale				

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 30:

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Madame KHALOUA Linda suivant jugement d'adjudication du 26 juin 1997 et déclaration d'adjudicataire du 30 juin 1997 rendus par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, publié et enregistré au 4ºmº bureau des hypothèques de CRETEIL le 9 octobre 1997, volume 1997 P n° 6662.

Origine de propriété

Total commune Total général 8 793

SCRIBE Acquisition ©

S.E.G.A.T. Société d'Etudes Générales pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales S.E.G.A.T

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST

00E56 - 7404P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETAIRE PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

9 route de Choisy - CRETEIL (94000)

- Etablissement dénommé "VALOPHIS HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL-DE-MARNE" représenté par son président Etablissement public à caractère industriel et commercial identifié au SIREN n° 785 769 555 - R.C.S. CRETEIL

ē				Référence cadastrale		Num.	, E	Emprise		Reste
Mode	Sect.	N ₀	Nature	Lieu-Dit	Surface	Ban du	N°	Surface	N _o	Surface
	~	154	154 SOL	3 boulevard Jules Guesde	9 700 12	12	נפ	1 036	5	6 489 domaine public
						13	ဂ	2 175		
							Total	3 211		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION Y Nº 154, provenant de la division de la parcelle cadastrée section Y n° 121

La parcelle ci-dessus désignée appartient à l'établissement dénommé « VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE », anciennement dénommé « OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL DE MARNE », au moyen du transfert qu'il en a fait de l'établissement dénommé « OFFICE PUBLIC D'HABITATION À LOYER MODERE INTERDEPARTEMENTAL DE LA REGION PARISIENNE », suivant acte reçu par Maître WALLUT, notaire associé à PARIS (16678), le 14 novembre 1983, NNE, publié et enregistré au 4em bureau des hypothèques de CRETEIL, le 14 décembre 1983 volume 5069 n° 14.

RATTACHE A MON ANNETE EN DATE EN 2 9 JUL. 2022 Sophie THIJAULT IN PRESENT

Page **1** 28/07/2022

28/07/2022

Page 2

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST

00E56 - 7404P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETAIRE PROPRIETE 00002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173 Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) - Commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire Mode Sect. 2 155 SOL Nature boulevard Jules Guesde Référence cadastrale Surface 514 Plan Oum. Total マ Emprise Surface 24 Z, Reste Surface (Surfaces en m² ou ca) Observations

PARCELLE CADASTREE SECTION Y Nº 155

La parcelle désignée ci-dessus appartient à la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de l'établissement dénommé « VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE » suivant acte reçu par Maître GUEZ, notaire associé à NOGENT SUR MARNE (Val de Marne), avec la participation de Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 18 janvier 2013 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 13 février 2013 volume 2013 P n° 872.

Origine de propriété

publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 12 février 2013 volume 2013 P n° 833, il a été institué une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées section Y n° 150 et Y n° 155 sur le territoire de la commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne) au profit des parcelles cadastrées Y n° 145, Y n° 146 et Y n° 147 sur le territoire de la commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne). Aux termes d'un acte reçu par Maître LACOURTE, notaire associé à PARIS (16^{ème}), avec la participation de Maître GUEZ, notaire à NOGENT SUR MARNE (Val de Marne), le 18 janvier 2013

Fotal commune Total général 3 235 3 235

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire
- COIlectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173
Hôtel de Viile - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

	23		53 53	Total	41	76	147 BIS AV. ROGER SALENGRO	153 SOL	153	8	
(Surfaces en m² ou ca)	Surface	N ₀	Surface	Z,	plan Dlan	Surface	Lieu-Dit	Nature	Z,	Sect.	Mode
Observations	Reste	N.	nprise	m	Num.		Reference cadastrale				200

PARCELLE CADASTREE SECTION AD Nº 153:

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la COMMUNE de CHAMPIGNY-SUR-MARNE au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SADEV94), suivant acte administratif reçu par Monsieur le Maire de la commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, le 15 octobre 1998, publié et enregistré au 4 ème bureau des hypothèques de CRETEIL, le 12 janvier 1999, volume 1999 P n° 160

Origine de propriété

Page 3 28/07/2022

S.E.G.A.T.

pour l'Aménagement du Territoire Société d'Etudes Générales

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST 00E57 - 7405P_EP6

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00002

PROPRIETAIRE
- COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire
- Collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173
Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

						anolal	Mode
Ą	8	ΑF	₽	ð	ð	Sect.	
DP01	DP02	DP02	DP03	DP03	DP04	Z°	
SO	ည	SOL	SOL	SOL	SOL	Nature	
Rond Point Jean Baptiste Clément	rue Jules Ferry	rue Jules Ferry	rue Auguste Taravella	Rond Point Jean Baptiste Clément	boulevard Gabriel Peri	Lieu-Dit	Référence cadastrale
						Surface	
20	19	18	17	15	14	plan	Num.
Total						Z°	m
1 196 5 179	337	608	150	1 833	1 055	Surface	Emprise
						z	
						Surface	Reste
#3 (a)						(Surfaces en m² ou ca)	Observations

Page **仏** 28/07/2022